



535

وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري
المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية والمياه والغابات

الهاتف: 71709033 / الفاكس: 71709033

إعلان استشارة عدد 2026/26

25 مارس 2026

Avis de l'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie »

" RÉINVESTIR_A1-1.1-159"

تعلم إدارة المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية والمياه والغابات عن إجراء استشارة لاقتناء وتركيب منبت للمشاتل

فعلى الراغبين في المشاركة سحب ملف الاستشارة من إدارة المعهد الكائنة بنهج الهادي كراي المنزه 4 - ص ب عدد 10 - أريانة 2080 أو على مواقع الواب التالية:

<http://www.inrgref.agrinet.tn/fr/>

<https://iresa.agrinet.tn/>

حدد آخر اجل لقبول العروض بمكتب الضبط بالمعهد (مباشرة أو عن طريق البريد)

ليوم 10 أفريل 2026

Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Genie Rural, Eau Et Forêts
Signature : Sihem Jebari





Avis de Consultation N°26/2026

535
25 MARS 2026

Acquisition et Installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie »

" RÉINVESTIR_A1-1.1-159"

Financement	Cette acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet, est financée par un don de l'Union Européenne à travers le Cofinancement du projet « RÉINVESTIR_A1-1.1-159 » dans le cadre du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027.
Objectif de la consultation	L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts se propose de lancer une consultation portant pour l'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie » " RÉINVESTIR_A1-1.1-159
Lieu de retrait du dossier de consultation	Le site web de l'institution : - https://iresa.agrinet.tn/
Constitution et modalités de présentation, envoi (ou dépôt) des offres	Les offres doivent être placées sous pli extérieur fermé, scellé, anonyme et ne comportant que la mention suivante : « A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » Consultation N°26/2026 portant sur L'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie » " RÉINVESTIR_A1-1.1-159" Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis BP 10 Ariana 2080 TUNISIE
Modalités et adresse de dépôt des offres	Les offres doivent parvenir à Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de l'INRGREF (contre décharge) à l'adresse suivante : Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis BP 10 Ariana 2080 TUNISIE
La date limite de réception des offres	La date limite de réception des offres est fixée Au plus tard le 10/04/2026 . Le cachet du bureau d'ordre central du Ministère des affaires locales et de l'Environnement faisant foi.
Validité des offres	15 jours
Ouverture des plis	13/04/2026



Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Génie Rural, Eaux Et Forêts
Signature : Silem Jebari

Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027

Décision n° C(2022) 8952 du 31 Décembre 2022

Consultation 26/2026 relative à l'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie » "RÉINVESTIR_A1-1.1-159"

Article 01. Contexte de la mission :

Dans le cadre du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : "Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie " " RÉINVESTIR_A1-1.1-159".

Le projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie » " RÉINVESTIR_A1-1.1-159" vise à Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles et de transformation durables, l'intégration de technologies numériques et le co-développement de stratégies de marché dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et menacées d'extinction en Sicile et en Tunisie.

Dans le cadre du groupe de tâches (GT1), L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) souhaite acquérir, sur le compte du projet, une pépinière équipée, conforme aux spécifications techniques détaillées ci-après. Les frais relatifs à la présente consultation seront imputés sur la catégorie de coûts « Frais d'Equipements ».

Article 02. Objet de la consultation :

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet "RÉINVESTIR ", L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) souhaite acquérir, sur le compte du projet, une pépinière équipée de 62 m², incluant la clôture de sécurité, la structure de protection, les installations électriques et un système d'irrigation goutte à goutte.

L'ensemble des prestations, regroupées en **un seul lot : Mise en place complète d'une pépinière avec équipements**, devra être réalisé conformément aux spécifications techniques détaillées ci-après.

Article 03. Caractéristiques techniques :

Les soumissionnaires doivent se conformer aux spécifications techniques énumérées dans le tableau ci-dessous. Les soumissionnaires doivent compléter leurs offres par toute information technique relative aux matériaux, procédés de mise en œuvre et modalités d'exécution des travaux d'installation, suivant :



N°	Désignation	Critère	Caractéristiques minimales
1	Conditions générales	Superficie	62 m ²
		Longueur clôture	55 ml
		Installation	Clé en main, mise en service incluse
		Délai d'exécution	30 jours calendaires
		Garantie	1 an minimum
		Matériaux	Neufs, de première qualité, conformes aux normes en vigueur
2	Travaux de clôture	Grillage galvanisé	1,5 m de hauteur, longueur 55 ml
		Poteaux	Cornière 40 mm installés tous les 1,5 m
		Porte métallique	1 m x 2,2 m
		Fixations, scellements et accessoires	Inclus
		Main-d'œuvre et transport	Compris
3	Structure de la pépinière	Ossature métallique	Peinture laquée sur surfaces métalliques (structure ou cadres)
		Toiture	Panneaux polycarbonate transparent
		Portes	Aluminiums adaptés aux ouvertures prévues
4	Aménagement intérieur et finitions	Tables de travail	En briques (brique de 8), enduites et peintes
		Finitions murales intérieures	Enduit + peinture surfacique hydrofuge
		Paillasse	6 en béton et faïence 240/60/90 cm
5	Électricité intérieure	Installation	Câblage, prises, interrupteurs, éclairage adapté aux zones de travail
6	Installation d'un système d'irrigation goutte à goutte	Tuyaux	PVC ou PEHD adaptés
		Goutteurs, raccords, filtres, vannes	Inclus
		Réseau	Complet depuis le point d'eau jusqu'aux lignes de culture
		Accessoires et main-d'œuvre	Inclus
		Robinets	Installation incluse
7	Mise en service	Vérification	Tous les systèmes fonctionnels, installation clé en main

1. Visite du site : Il est conseillé aux soumissionnaires de **visiter le site avant de soumettre leur offre**. Les frais sont à leur charge. Le dépôt de la soumission implique qu'ils reconnaissent avoir pris connaissance des conditions du site pouvant influencer l'exécution et le prix des travaux
2. Représentation sur site : le soumissionnaire doit avoir sur place un représentant qualifié et dûment mandaté pour recevoir les notifications et décisions de l'INRGREF, et engager l'Entreprise dans le cadre des travaux d'installation.
3. Garde et suivi du matériel : Le représentant assure la garde et la surveillance de tout le matériel installé ou mis à disposition par l'INRGREF.



4. Main-d'œuvre et sécurité : le soumissionnaire respecte les obligations légales relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail, et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires sur le chantier.
5. Travaux imprévus : Aucun travail non prévu ne peut être entrepris sans accord écrit préalable de l'INRGREF.
6. Déroulement et suivi : Les travaux d'installation sont exécutés sous la supervision du représentant de l'INRGREF. Des réunions hebdomadaires sont organisées entre les deux parties pour :
 - Évaluer l'avancement et la qualité de l'installation.
 - Planifier les travaux de la semaine suivante.
 - Déterminer les mesures à prendre en cas de retard ou non-conformité.

Un compte-rendu de chaque réunion est établi et transmis au soumissionnaire.

7. Mise en service : À l'achèvement de l'installation (clôture, structure, aménagement intérieur, électricité et irrigation), le représentant de l'INRGREF vérifie le fonctionnement complet des installations et valide la mise en service clé en main.

Article 04. Validité des offres :

Tout soumissionnaire sera lié par son offre durant **soixante jours (60)** à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres. Une offre valable pour une période plus courte sera écartée pour non-conformité aux conditions de présente consultation.

Article 05. Délai d'exécution et lieu de livraison :

- Le délai d'exécution des travaux est fixé à **trente (30)** jours calendaires, incluant les jours fériés et les périodes de congé, et court à compter de la date indiquée dans l'ordre de service émis par l'INRGREF autorisant le commencement de la mission.

- Aussitôt après la notification du marché et avant le démarrage, le soumissionnaire doit établir et soumettre à l'approbation de l'INRGREF les plans d'exécution. Au cours de la mission, seul le dossier d'exécution notifié par ordre de service avec la mention « BON POUR EXÉCUTION » fera foi.

- L'INRGREF doit être informé **sept (7) jours** à l'avance de la mise à disposition des fournitures afin de préparer la réception et désigner son représentant.

-Les fournitures seront livrées par l'entrepreneur à l'emplacement indiqué, en état de marche, avec accessoires, pièces de rechange et documents techniques.

-L'INRGREF procédera à la vérification des fournitures ; celles défectueuses seront isolées et remplacées ou réparées aux frais de l'entrepreneur dans un délai convenu. Un constat de remise sera établi en présence des deux parties.

-la pépinière sera réalisée sur le site suivant :

Rue Hédi EL Karray, El Menzah IV, 1004 Tunis.



Article 06. Retard des délais d'exécution :

En cas de retard dans l'exécution, ainsi que du non-respect par le soumissionnaire des délais fixés par le marché ou des engagements contractuels, des pénalités de retard seront appliquées à raison de 1/1000 du montant initial du marché, incluant les avenants le cas échéant, hors TVA, pour chaque jour de retard.

Le montant total des pénalités ne pourra excéder un plafond fixé à 5 % du montant définitif du marché, hors TVA.

Ces pénalités et sanctions s'appliquent sans mise en demeure préalable ni autre formalité.

Article 07. Délai de garantie :

La durée de la garantie contractuelle est fixée à un an à compter de la date de réception provisoire.

-Pendant cette période, le soumissionnaire est tenu à l'**obligation de parfait achèvement**, assurant la garantie intégrale des équipements et réalisant toutes réparations nécessaires pour remédier à tout défaut signalé par l'INRGREF, afin que la pépinière reste conforme à son état initial ou après correction des réserves.

-Tous les frais liés à cette garantie (pièces, main d'œuvre, déplacements, transport) sont à la charge exclusive du soumissionnaire et inclus dans le prix du marché. En cas de carence après mise en demeure, les réparations seront effectuées à ses frais, sans recours possible.

- Le soumissionnaire doit remettre à l'INRGREF les exemplaires des ouvrages conformes aux exigences et réaliser, si nécessaire, les travaux de renforcement ou modifications suite aux essais.

Article 08. Assurance et responsabilité décennale :

Pour les travaux d'installation de la pépinière susceptibles d'affecter la solidité, la sécurité ou l'usage des installations fixes, le soumissionnaire doit souscrire une assurance couvrant sa responsabilité décennale, conformément à la réglementation tunisienne en vigueur.

Article 09. Modalités de paiement :

La constatation contradictoire des travaux d'installation réalisés servira de base à l'établissement du décompte provisoire, qui devra être transmis à l'administration.

Après vérification des prestations, et déduction des retenues légales en vigueur, le décompte sera transmis pour paiement, sous réserve de l'acceptation sans réserve de l'installation de la pépinière.

Le paiement ne pourra intervenir qu'après :

- La signature d'un procès-verbal de réception provisoire ou définitive sans réserve, établi en présence des deux parties contractantes ;
- La remise des pièces justificatives suivantes : la première et la dernière quittance de paiement, une attestation de régularité fiscale valable à la date de l'établissement de l'ordre de paiement,



-Le paiement sera effectué en totalité (100%), hors TVA, après réception et acceptation des prestations par l'INRGREF

Article 10. Choix des fournisseurs :

- L'attribution sera faite à l'offre économiquement la plus avantageuse, conforme aux exigences techniques, administratives et financières définies dans le dossier de consultation.
- Les offres seront automatiquement éliminées dans les cas suivants :
 - Déposées après la date limite fixée ;
 - Incomplètes, notamment en l'absence des documents obligatoires tels que l'acte d'engagement et le bordereau des prix ;
 - Non conformes aux prescriptions du dossier de consultation ;
 - Comportant des réserves non levées ou modifications unilatérales des documents contractuels ;
 - Présentant des offres alternatives non prévues par la consultation.
- L'INRGREF informera seulement le fournisseur dont la soumission a été retenue.

Article 11. Délai et contenu des offres :

Les offres doivent parvenir à L'Institut Nationale de Recherches en Génie Rural Eaux et Forêts (INRGREF) sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de l'INRGREF (contre décharge) à l'adresse suivante :

Rue Hédi EL Karray, El Menzah IV, 1004 Tunis.

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Consultation N°26/ 2026 relative à l'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet " Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie "

RÉINVESTIR _ A1-1.1-159"

Au plus tard le **10/04/2026** le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Les offres doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. **Pièce N°1** : La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé ;
2. **Pièce N °2** : Attestation de situation fiscale
3. **Pièce N °3** : La soumission (Annexe 1)
4. **Pièce N °4** : Le Bordereau des prix (Annexe 2) ;
5. **Pièce N °5** : La fiche de renseignement généraux (Annexe 3) ;
6. **Pièce N °6** : Les prospectus, les fiches techniques (Annexe 4) ;

NB :



- La non présentation de l'un des documents (**Pièce N °3**) et (**Pièce N °4**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.
- Les candidatures reçues après la date susmentionnée ne seront pas prises en considération.
- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Article 12. Règlement des litiges :

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Le prestataire reste tenu de se conformer aux textes réglementaires encadrant les marchés publics de travaux, en particulier les dispositions des clauses administratives et techniques générales applicables, dans la mesure où elles sont compatibles avec le présent dossier de consultation.

Fait à, le.....
(Mention lu et approuvé manuscrite)
Signature et cachet du soumissionnaire

Fait à Tunis, le.....

Directeur Général
Institut National de Recherches en Génie Rural,
Eaux et Forêts (INRGREF)



Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Génie Rural, Eau Et Forêts
Signature : Sihem-Jebari





Annexe 1 : Soumission

Je soussigné
..... agissant en vertu des pouvoirs qui
me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
..... Adhérent à la CNSS N°..... Inscrit au registre
national des entreprises sous le N °.....faisant élection de domicile à
.....
.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation **N°26/2026** relative à l'acquisition et l'installation d'une pépinière clés en main pour le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie»,

M'engage et me soumet à exécuter les prestations conformément aux prescriptions techniques et administratives exigées, conformément au Dossier de consultation et moyennant des prix fermes et non révisables incluant transport, installation, main-d'œuvre, matériel et tous frais nécessaires à livraison et l'installation complète de la pépinière. Établis par moi-même après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres) :

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque Sous le numéro
.....

- M'engage à réaliser les travaux conformément aux dispositions prévues à la présente consultation et au calendrier d'exécution fixé, et à garantir la bonne exécution des travaux pour une durée minimale d'un an à compter de la réception provisoire.
- M'engage à maintenir valables les conditions de mon offre pendant un délai de soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des plis.
- M'engage à reconnaître que L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.
- Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 2: Bordereau des prix

N°	Désignation	Critère	Coût Unitaire en DT HTVA	Total en DT HTVA
1	Conditions générales	Superficie		
		Longueur clôture		
		Installation		
		Délai d'exécution		
		Garantie		
2	Travaux de clôture	Matériaux		
		Grillage galvanisé		
		Poteaux		
		Porte métallique		
		Fixations, scellements et accessoires		
3	Structure de la pépinière	Main-d'œuvre et transport		
		Ossature métallique		
		Toiture		
4	Aménagement intérieur et finitions	Portes		
		Tables de travail		
		Finitions murales intérieures		
5	Électricité intérieure	Paillasse		
		Installation		
6	Installation d'un système d'irrigation goutte à goutte	Tuyaux		
		Goutteurs, raccords, filtres, vannes		
		Réseau		
		Accessoires et main-d'œuvre		
		Robinets		
7	Mise en service	Vérification		
			Total HTVA	
			TVA	
			Total TTC	

Arrêté le présent bordereau en HTVA à la somme de (en toute lettre).....

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscal :

Numéro du compte bancaire :

Banque :

Inscrit au registre national des entreprises sous le N° :

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom).....

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 4 : Fiche des spécifications techniques

N°	Désignation	Critère	Caractéristiques minimales	Spécifications techniques proposées par le fournisseur
1	Conditions générales	Superficie	62 m ²	
		Longueur clôture	55 ml	
		Installation	Clé en main, mise en service incluse	
		Délai d'exécution	30 jours calendaires	
		Garantie	1 an minimum	
		Matériaux	Neufs, de première qualité, conformes aux normes en vigueur	
2	Travaux de clôture	Grillage galvanisé	1,5 m de hauteur, longueur 55 ml	
		Poteaux	Cornière 40 mm installés tous les 1,5 m	
		Porte métallique	1 m x 2,2 m	
		Fixations, scellements et accessoires	Inclus	
		Main-d'œuvre et transport	Compris	
3	Structure de la pépinière	Ossature métallique	Peinture laquée sur surfaces métalliques (structure ou cadres)	
		Toiture	Panneaux sandwichs isolants	
		Portes	Aluminium adaptées aux ouvertures prévues	
4	Aménagement intérieur et finitions	Tables de travail	En briques (brique de 8), enduites et peintes	
		Finitions murales intérieures	Enduit + peinture surfacique hydrofuge	
		Paillasses	6 en béton et faïence 240/60/90 cm	
5	Électricité intérieure	Installation	Câblage, prises, interrupteurs, éclairage adapté aux zones de travail	
6	Installation d'un système d'irrigation goutte à goutte	Tuyaux	PVC ou PEHD adaptés	
		Goutteurs, raccords, filtres, vannes	Inclus	
		Réseau	Complet depuis le point d'eau jusqu'aux lignes de culture	
		Accessoires et main-d'œuvre	Inclus	
		Robinets	Installation incluse	
7	Mise en service	Vérification	Tous les systèmes fonctionnels, installation clé en main	

